

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAISSARGUES
C.M. N° 2024-01-07-B
Séance du 13 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le Treize Février et à 18 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier FABREGOUL, Maire.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : TARIFS CENTRE DE LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT ANNÉE 2024-2025**

Nombre de Conseillers : Effectif légal : 27

En Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

DATE DE LA CONVOCATION : 07 Février 2024

DATE D’AFFICHAGE : 07 Février 2024

Présents : M. Éric FABRE, Mme FAMERY, M. POISSONNIER, Mme PUEL, Mrs VALLADIER, M. BASS, Mme FORT-LANES Adjoints, M. FABRE Jean, Mme MARTINEZ, M. RINKER, Mme DOMEK, Mrs PRUDHOMME, M. LAASSAKRA, Mmes MARISSAL, SAUVANT, Mrs LUCOTTE, LE GRAND, MUNDA, Mmes RIVERA.

Absents Excusés : Mmes VEZIAND, RIEUNIER, Mrs MARIN, Mme MARCET, M. COLLINS, Mmes BESQUEUT-FARLAY, DUCROT.

Procurations : de Mme VEZIAND à M. POISSONNIER, de Mme RIEUNIER à M. FABREGOUL, de M. MARIN à M. Éric FABRE, de Mme MARCET à M. VALLADIER,

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel RINKER

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 06 Février 2024,

CONSIDÉRANT le tarif réduit applicable au Centre de Loisirs Sans Hébergement le quotient familial : +701.00 € tarif normal et le quotient familial tarif réduit de 0 à 700.00 €.

CONSIDÉRANT la proposition des tarifs du Centre Aéré pour l'année 2024-2025,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** :

- **DE FIXER** les modalités d'attribution du tarif réduit concernant le Centre de Loisirs Sans Hébergement selon le quotient familial de la CAF,
- **D'ADOPTER** les tarifs du Centre Aéré à compter du 1^{er} Septembre 2024 et détaillés dans le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Olivier FABREGOUL



2024/009/a

TARIFS CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ANNÉE 2024-2025			
CENTRE AÉRÉ DES MERCREDIS CAISSARGUAIS	TARIFS 2024-2025		OBSERVATIONS
	(1) TARIF NORMAL	(2) TARIF RÉDUIT	
Journée avec repas	14.81	12.55	À compter du 01.09.2024
Journée sans repas (3)	10.27	8.11	"
Demi-journée avec repas	9.73	8.22	"
Demi-journée sans repas	7.03	5.95	"
CENTRE AÉRÉ DES MERCREDIS NON CAISSARGUAIS	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	OBSERVATIONS
Journée avec repas	27.95	22.36	À compter du 01.09.2024
Journée sans repas (3)	25.00	20.00	"
Demi-journée avec repas	18.95	15.16	"
Demi-journée sans repas	16.00	12.80	"
CENTRE AÉRÉ VACANCES SCOLAIRES CAISSARGUAIS	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	OBSERVATIONS
1 jour avec repas	14.81	12.55	À compter du 01.09.2024
1 jour sans repas (4)	10.27	8.11	"
5 jours avec repas	69.20	58.38	"
5 jours sans repas (4)	47.57	40.00	"
CENTRE AÉRÉ VACANCES SCOLAIRES NON CAISSARGUAIS	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	OBSERVATIONS
1 jour avec repas	27.95	22.36	À compter du 01.09.2024
1 jour sans repas (4)	25.00	20.00	"
5 jours avec repas	125.79	100.63	"
5 jours sans repas (4)	115.00	92.00	"

(1) Tarif Normal Quotient familial + 701.00 €

(2) Tarif Réduit Quotient familial de 0 à 700.00 €

(3) Y compris Forfait PAI sans repas (Projet d'Accueil Individualisé).

(4) Uniquement Forfait PAI sans repas (Projet d'Accueil Individualisé).